

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités**

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003, modifié par les arrêtés du 9 mars 2004, du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009, du 6 mars 2018 et du 10 février 2022, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

Le calendrier de la session 2025 de la certification complémentaire est le suivant :

- phase d'inscription : du lundi 30 septembre 2024 (12h00) au lundi 28 octobre 2024 (12h)
- date des épreuves : entre le lundi 27 janvier 2025 et le vendredi 07 février 2025

**Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 septembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEI.

